

## ATTESTATION D'INSCRIPTIONS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS Mois de Janvier 2014

Je soussigné .....atteste que j'inscris mon (mes) enfant(s) aux dates cochées ci-dessous :

1<sup>er</sup> enfant : NOM.....Prénom.....Age.....Classe.....Ecole.....

	Du 6 au 10 Janvier					Du 13 au 17 Janvier					Du 20 au 24 Janvier					Du 27 au 31 Janvier				
ACCUEIL	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31
MATIN																				
Après midi																				

2eme enfant : NOM.....Prénom.....Age.....Classe.....Ecole.....

	Du 6 au 10 Janvier					Du 13 au 17 Janvier					Du 20 au 24 Janvier					Du 27 au 31 Janvier				
ACCUEIL	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31
MATIN																				
Après midi																				

**Nous vous rappelons que le centre les Mouettes sera fermé du 21 décembre au 5 janvier.**

Mon enfant..... sera présent le mercredi 29 Janvier pour la grande fête des anniversaires du mois (gâteaux, cadeaux, boum, kermesse...). Il est né le.....Janvier 20.....

**Les rendez-vous du mois :**  
 - Mercredi 8 : La Galette des Rois et ses couronnes...  
 - Mercredi 15 : Memory, Ateliers créatifs et sortie au BOWLING  
 - Mercredi 22 : Le dragon chinois, défi DCG, pêche aux œufs de dragons et Tournoi de cartes Pokémon !!  
 - Mercredi 29 : Ateliers cuisines et Chasse aux Trésors, Goûter d'anniversaire...

**Toute l'équipe du Centre les Mouettes vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année...**

**Les horaires :**

**Accueil périscolaire :** le matin de 7h30 à 8h50, et l'après-midi de 16h30 à 19h00.

**Accueil de loisirs :**

- le mercredi : Inscription à la journée ou à la demie journée (7h30-13h ou 13h-18h30)
- les vacances scolaires : inscription à la journée (7h30-18h30)
- Modalités d'accueil: Arrivée entre 7h30 et 9h15 et fin de journée entre 17h et 18h30

Le nombre de places étant limité, **merci de nous prévenir de tout changement d'inscription** (annulation ou présence supplémentaire) au moins 48 heures à l'avance. Toute absence non justifiée et non anticipée sera facturée à 50 % du tarif en vigueur.

Fait à..... Le .....

Signature du responsable de l'enfant :